

Dépénalisation de l'IVG : fini les majorités alternatives

PARLEMENT Les députés se prononcent ce mercredi en commission, la suédoise fait bloc

- ▶ C'était la règle tacite chez nous : dans le domaine éthique, des majorités alternatives pouvaient advenir au Parlement.
- ▶ Ce mercredi en commission, le vote sur l'IVG interrompt cette façon d'opérer et privilégie la cohésion gouvernementale.
- ▶ Déplorable pour certains, logique pour d'autres.

Pour elles, c'est la séance de la dernière chance à la Chambre... Les organisations composant le mouvement laïque, les associations militantes, l'opposition parlementaire n'y croient plus vraiment mais ne désespèrent pas de voir les députés de la majorité fédérale revoir leur jugement et, pour une part d'entre eux, faire droit à une dépénalisation purement et simplement de l'interruption volontaire de grossesse.

Quand? Ce mercredi en commission Justice de la Chambre. De quoi parle-t-on? De l'adoption, en seconde lecture, d'une proposition de loi émanant de la majorité suédoise, qui avait passé la rampe en juillet en commission et qui sera expédiée en plénière à la Chambre dans les prochaines semaines, pour être approuvée définitivement. Quel est le problème? Cette proposition exfiltre l'IVG du Code pénal mais maintient, dans la loi, la menace de sanctions pénales.

Les partisans de la dépénalisation de l'IVG ne décolèrent pas. Ils voient là un tour de passe-passe visant surtout à maintenir la cohésion de la majorité MR/N-VA/VLD/CD&V. A savoir: le CD&V et la N-VA ne voulaient pas entendre parler d'une avancée dans ce domaine éthique, dont l'accord de gouvernement (de 2014) ne parle pas.

Un blocage, dont d'après discussions au sein de la majorité ont eu raison en partie puisque les chrétiens-démocrates et les nationalistes ont finalement adhéré à un texte de compromis, concocté par les libéraux (MR et VLD) qui, on l'a dit, sort au moins symboliquement l'IVG du Code pénal sans la dépénaliser pour autant.

Dans l'opposition - les socialistes, à l'origine de l'initiative parlementaire, se manifestent le plus - et dans le mouvement laïque et associatif en général, on tient un ultime angle d'attaque, un argumentaire de secours, répercuté ici et là ces derniers jours, celui-ci, en substance: si la majorité (nota bene: à laquelle le CDH devrait apporter son soutien) devait maintenir la ligne ce mercredi en commission parlementaire, cela mettrait fin à une pratique belgo-belge consistant à laisser aux élus leur liberté de vote, individuellement, sur les textes de loi ayant trait aux questions éthiques.

Ce qui a permis, depuis les années 90, des avancées significatives (lire ci-dessous) sur l'euthanasie ou le mariage homosexuel, parfois au prix de vives polémiques au sein des équipes gouvernementales en place successivement. Lesquelles, cependant, n'ont pas «verrouillé» le vote au Parlement, tolérant dans l'hémicycle l'affirmation de ce que l'on appelle des majorités «alternatives».

Cette fois, un autre scénario prime. La suédoise (le CDH s'ajoutant probablement, on l'a dit) a choisi de faire bloc. Elle a négocié un compromis en interne, et tous les députés suédois doivent s'y tenir. ■

Pratique belgo-belge

DAVID COPPI

ENTRETIEN

« La liberté de vote est totale »

David Clarinval, vous êtes chef de groupe MR à la Chambre. Que répondez-vous à ceux qui estiment que les députés libéraux n'ont pas eu de liberté de vote sur le dossier de la sortie du code pénal de l'interruption volontaire de grossesse ?

Je leur réponds que la liberté de vote est totale. Chaque député libéral peut voter comme il l'entend. Mais il faut aussi rappeler d'où on vient.

Dans l'accord de gouvernement, il n'était pas prévu de parler des dossiers éthiques, sauf un : la reconnaissance de l'enfant né sans vie, ce qui est une bonne chose vu la détresse des familles. Mais pour nous, le risque était qu'il y ait une avancée sur la reconnaissance du fœtus, qui puisse, à l'avenir, restreindre la liberté des femmes d'avorter. Et c'est comme cela que nous avons pu obtenir un équilibre sur les deux textes : la reconnaissance de l'enfant né sans vie et la sortie de l'IVG du code pénal. Il est clair que le MR soutient ce compromis, mais ceci ne fait pas obstacle à la

liberté de vote.

Il s'en trouve pour estimer que ce texte ne va pas assez loin et pour plaider pour une majorité alternative sur un texte plus ambitieux...

En l'état actuel, on ne pouvait pas arriver à quelque chose de plus ambitieux. Je rappelle qu'en 28 ans, le PS n'a pas été capable de modifier la loi sur l'interruption volontaire de grossesse. Nous l'avons fait, en obtenant du reste des avancées significatives sur le délai légal de l'avortement, qui passe de facto de 12 à 13 semaines.

Il y a quelques mois, nous avons sondé les députés

MR, certains auraient voulu aller plus loin... Il y a vraiment liberté de vote ?

Peut-être que l'un ou l'autre souhaitera voter autrement, et je répète que la liberté est totale, mais les libéraux pragmatiques, et j'en suis, reconnaîtront que ce texte contient des avancées. Bien sûr qu'on aurait voulu aller plus loin, et je fais partie de ceux qui l'auraient souhaité. Mais j'espère qu'un maximum de députés du MR soutiendront ce texte, qui parvient à des avancées et à un bon équilibre entre deux textes.

B.DY

29 MARS 1990

La Belgique s'ouvre à l'IVG

En séance plénière le 29 mars 1990, la Chambre adopte la loi Lallemand-Michielsen (un socialiste, une libérale) dépénalisant partiellement l'avortement 126 voix pour, 69 non, 12 abstentions. Le Premier ministre est Wilfried Martens, CVP (devenu CD&V). Il est défavorable (avec tous les chrétiens-démocrates) au texte de loi mais laisse les parlementaires se prononcer en conscience. On se souviendra que le roi Baudouin était prêt à abdiquer pour ne pas signer la loi, contraire à ses convictions. On eut recours à l'article de la Constitution sur « l'impossibilité de régner » pour contourner l'obstacle. Le Palais demeura, le gouvernement Martens (chrétiens-socialistes) poursuivit.

D.CI

16 MAI 2002

L'arc-en-ciel avance sur l'euthanasie

Le 16 mai 2002, la Chambre adopte le projet de loi sur l'euthanasie, largement : 186 voix pour, 51 contre, 10 abstentions. On est sous l'empire de la coalition arc-en-ciel à caractère laïque, regroupant libéraux, écologistes et socialistes. Guy Verhofstadt (VLD) occupe le Seize. Dans l'opposition, des élus Volksunie (la N-VA prendra la place) votent pour. Daniel Bacquelaine, chef de groupe libéral, lance : « *Il est de tradition au sein des groupes libéraux et réformateurs de ne pas donner de consigne de vote dans des matières qui concernent intimement la vie des personnes.* » 13 élus bleus votent pour le projet de loi, trois s'abstiennent, deux votent contre. Cela ne change rien à la vie du gouvernement, qui reste aux affaires.

D.CI

30 JANVIER 2003

Feu vert pour le mariage homosexuel

Le 30 janvier 2003, la Chambre adopte un texte de loi légalisant le mariage homosexuel : 91 voix pour, 22 non, 9 abstentions. La Belgique est gouvernée par l'arc-en-ciel libéral-socialiste-écologiste, dirigé par Guy Verhofstadt (VLD). Des chrétiens-démocrates flamands votent le texte, des élus Volksunie également. Parmi les libéraux francophones, on comptera 8 votes contre, 6 pour. Le chef de groupe, Daniel Bacquelaine, avait invité chacun à voter selon ses convictions.

D.CI

1^{ER} DÉCEMBRE 2005**Oui à l'adoption pour les couples homos**

Le 1^{er} décembre 2005, la Chambre se prononce en faveur de l'adoption pour les couples homosexuels : 77 voix pour, 62 non, 7 abstentions. Le pays est alors sous le régime de la « violette » bleu-rouge, libéraux-socialistes, emmenée par Guy Verhofstadt (VLD). Dans l'opposition, on notera que le seul élu N-VA, Patrick De Groote, vote oui. Au MR-FDF-MCC (la famille libérale francophone), 18 députés votent contre, 2 s'abstiennent, 4 votent pour. Pas de problème pour Verhofstadt II, qui continue sa route.

D.CI

13 FÉVRIER 2014

Elargissement de l'euthanasie aux mineurs

Le 13 février 2014, la Chambre adopte un texte de loi élargissant l'euthanasie aux mineurs : 86 voix pour, 44 contre, 12 abstentions. Les débats provoquent de fortes tensions au sein du gouvernement Di Rupo réunissant socialistes, libéraux et chrétiens-démocrates. Le CD&V menace de claquer la porte. Une majorité alternative (sans le CD&V) émerge à la Chambre. Pour le groupe N-VA (dans l'opposition), Sarah Smeyers déclare : « *Dans les questions éthiques, les députés doivent pouvoir suivre leur propre conscience. Nos membres disposent de cette liberté.* » Le gouvernement va jusqu'au bout de la législation.

D.CI